

# Ville de Castillon-la-Bataille

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 8 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 22

**OBJET : N° L-24-01/01-07/AG AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT – AMELIORATION DES FAÇADES 17 AVENUE GAMBETTA**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 3 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Christine JOUANNO, Jean-François LAMOTHE, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORCIAC, Séverine DECROCK, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU.

**Etaient absents excusés** : Fernand ESCALIER donne procuration à Christine JOUANNO, Sophie SEIGUE donne procuration à Josiane ROCHE, Jean-Luc BELLEINGUER donne procuration à Patricia COURANJOU.

*Le scrutin a eu lieu, Florence JOST a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2022, validant la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain et opération de restauration immobilière de Castillon-la-Bataille (OPAH-RU ORI) ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2022, validant le règlement d'intervention des aides communales en faveur de l'habitat privé mises en œuvre dans le cadre de l'OPAH-RU ORI de Castillon-la-Bataille,

**Vu** la demande de subvention de Mme Marie DUCOUSSO, propriétaire occupant de l'immeuble 17 avenue Gambetta, reçu en main propre le 28 août 2023 ;

**Considérant que** les travaux d'amélioration de façades ont été réalisés sur la façade principale de l'immeuble sis 17 avenue Gambetta à Castillon-la-Bataille (33), et participe à la conservation des prestations anciennes et à la qualité architecturale de la commune ;

**Considérant que** les travaux d'amélioration de façade ont été réalisé dans le cadre d'un projet global de rénovation de l'habitat ;

**PAGE 1**

Ville de Castillon-la-Bataille  
Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Municipal - Séance du 8  
janvier 2024

**Considérant que** le projet d'amélioration de façade, dont le coût s'élève à 6 783,63€TTC, peut répondre aux aides suivantes :

- Prime à l'amélioration des façades de 1 000€ ;
- Valorisation patrimoniale et architecturale de 1 500€ ;

Il est précisé que, conformément au règlement d'intervention, le bénéficiaire devra faire une demande de versement de subvention auprès de la commune, une fois les travaux terminés et les factures acquittées.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 22 voix pour, Jean-Claude DUCOUSSO ne prend pas part au vote :**

**ATTRIBUE** une aide forfaitaire d'un montant 2 500€ au titre de la « prime à l'amélioration des façades » et de l'aide à la « valorisation patrimoniale et architecturale » à Mme Marie DUCOUSSO pour les travaux réalisés pour l'immeuble sis 17 avenue Gambetta à Castillon-la-Bataille (33) ;

**AUTORISE M. le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération ;**

**CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 8 janvier 2024  
Le Maire,  
**Jacques BREILLAT**

